



Dans ce numéro :

Un mini-cheval à l'EHPAD 1

L'équilibre entre liberté et sécurité : trouver le juste chemin 2

Renouvellement des membres du CVS 4

Enquête de satisfaction SSIAD 4

Numéro 12

SEPTEMBRE 2026

Un mini-cheval apporte joie et douceur aux résidents de l'EHPAD

Les résidents de l'EHPAD ont récemment vécu un moment aussi original qu'émouvant grâce à la visite d'un invité particulier : un mini-cheval nommé Hollywood. Cette rencontre, organisée dans le cadre des activités de médiation animale, a suscité de nombreux sourires et de belles émotions.

Dès son arrivée, le petit équidé a attiré tous les regards. Avec sa taille réduite, son pelage soigné et son tempérament calme, Hollywood s'est laissé approcher et caresser par les résidents, et a même pu leur rendre visite à l'intérieur de l'Etablissement.

Cette visite a ravivé de nombreux souvenirs chez plusieurs résidents ayant vécu à la campagne ou cotôyé des chevaux durant leur jeunesse. Les échanges se sont multipliés, créant un véritable moment de partage et de convivialité.

La médiation animale est reconnue pour ses nombreux bienfaits auprès des personnes âgées. Le contact avec l'animal favorise la détente, stimule la mémoire et encourage les interactions sociales. La présence d'Hollywood a ainsi permis de créer une atmosphère chaleureuse et apaisante au sein de l'Etablissement.

Les résidents, le personnel et les familles présents ont unanimement apprécié cette animation hors du commun. Face à cet enthousiasme, l'EHPAD renouvellera l'expérience afin d'offrir de nouveaux moments de bonheur et de complicité à ses résidents.

Une visite qui restera longtemps dans les mémoires et qui démontre, une fois encore, que les petites attentions peuvent apporter de grandes joies.



L'équilibre entre liberté et sécurité : trouver le juste chemin



Pouvoir choisir, se déplacer, sortir, prendre des initiatives... La liberté reste essentielle à tout âge. En EHPAD, elle doit cependant s'articuler avec la nécessité d'assurer la sécurité de chacun. Comment trouver le juste équilibre ?

La liberté de se déplacer, un droit essentiel

Entrer en EHPAD ne signifie pas renoncer à ses libertés. Chaque résident conserve le droit de participer aux décisions qui le concernent, de se déplacer, de recevoir ses proches, de pratiquer ses activités et, autant que possible, de mener sa vie selon ses habitudes et ses envies.

Certaines personnes aiment marcher longuement dans les couloirs, faire plusieurs fois le tour du jardin ou explorer différents espaces. Cette **déambulation**, notamment chez les personnes vivant avec des troubles cognitifs, peut avoir différentes significations : besoin de bouger, rechercher un lieu familier, envie de sortir, anxiété, ennui ou simplement plaisir de marcher.

Plutôt que de considérer systématiquement ces déplacements comme un problème, il est important de chercher à comprendre **ce que la personne exprime à travers son comportement**.



A RETENIR

Déambuler n'est pas forcément un problème à résoudre. Marcher peut être une activité, un besoin, une habitude ou une manière de communiquer. Avant de chercher à empêcher un déplacement, essayons de comprendre ce que la personne cherche à faire ou à exprimer.

Sécurité : protéger sans enfermer

La volonté de protéger est naturelle. Une chute, une sortie non accompagnée, une perte d'orientation ou un accident peuvent susciter de légitimes inquiétudes chez les professionnels comme chez les familles.

Mais vouloir supprimer tous les risques pourrait conduire à restreindre considérablement la liberté des résidents. Or, **vivre comporte toujours une part de risque**. L'objectif n'est donc pas nécessairement de supprimer tout danger, mais de rechercher un niveau de risque raisonnable et proportionné.

On parle alors de « **risques acceptables** » : permettre à une personne de continuer à faire ce qu'elle aime, tout en mettant en place les précautions nécessaires pour réduire les dangers

LE JUSTE EQUILIBRE

Protéger ne signifie pas tout interdire.

Avant de mettre en place une restriction, plusieurs questions doivent être posées :

- Quel est le risque pour la personne ?
- Quelles sont ses capacités et ses habitudes ?
- Que souhaite-t-elle ?
- Peut-on réduire le risque autrement ?
- La mesure envisagée est-elle proportionnée ?
- Peut-elle être réévaluée régulièrement ?



L'objectif est de rechercher la solution la moins restrictive possible.

Des réponses adaptées à chaque personne

Il n'existe pas de solution unique applicable à tous. Chaque résident possède son histoire, ses habitudes, ses capacités et ses envies.

L'équipe peut donc rechercher, avec la personne et, lorsque cela est pertinent, avec ses proches, les solutions les plus adaptées : améliorer le repérage dans les locaux, sécuriser certains espaces, proposer davantage d'activités ou de promenades, adapter l'environnement, renforcer l'accompagnement à certains moments de la journée...

L'observation est également essentielle. Une personne qui déambule davantage à certaines heures peut, par exemple, exprimer un besoin particulier. Comprendre ce qui déclenche ou apaise la déambulation permet souvent de proposer une réponse plus respectueuse et plus efficace qu'une simple interdiction.

Les dispositifs de protection : avec discernement

Certains dispositifs peuvent contribuer à la sécurité : systèmes de contrôle d'accès, bracelets ou dispositifs permettant de repérer une personne, aménagements spécifiques des espaces, aides techniques ou mesures d'accompagnement renforcé.

Cependant, **un dispositif de protection ne doit pas devenir un moyen de limiter systématiquement la liberté d'un résident**. Son utilisation doit être réfléchie, proportionnée et réévaluée régulièrement.

Les mesures qui restreignent la liberté d'aller et venir nécessitent une attention particulière. Elles ne peuvent pas être décidées uniquement pour faciliter l'organisation de l'Etablissement ou rassurer l'entourage. Elles doivent répondre à une situation réelle et être mises en œuvre dans le respect des droits de la personne et du cadre réglementaire.

Un équilibre qui se construit ensemble

Trouver le bon équilibre entre liberté et sécurité est un travail quotidien. Il nécessite du dialogue entre le résident, ses proches et les professionnels.

La question à se poser n'est pas seulement : « **Comment éviter tout risque ?** », mais aussi : « **Comment permettre à cette personne de continuer à vivre comme elle le souhaite, tout en réduisant les risques auxquels elle est exposée ?** »

En conclusion

En EHPAD, accompagner une personne, c'est parfois accepter qu'elle fasse des choix qui comportent une part de risque. C'est aussi savoir mettre en place des protections lorsque cela est nécessaire.

Entre **liberté totale** et **sécurité absolue**, il existe un chemin à construire pour chaque résident : celui d'une **sécurité adaptée, qui protège sans empêcher de vivre**.

Parce que préserver l'autonomie, ce n'est pas nier les risques. C'est permettre à chacun de continuer à être acteur de sa vie, avec un accompagnement attentif et bienveillant.

Le risque zéro n'existe pas. Mais chaque jour, nous pouvons chercher le meilleur équilibre entre protéger et laisser vivre en préservant 4 notions essentielles :

Liberté • Dignité • Autonomie • Sécurité



PROCHAINS EVENEMENTS :

- Conseil d'Administration le lundi 12 octobre à 10H
- Comité Ethique le lundi 12 octobre à 13H30
- Comité Social d'Etablissement le vendredi 16 octobre à 14H



Retrouvez-nous
sur le web !
lafontouna.fr

Renouvellement des membres du Conseil de la Vie Sociale : à vos scrutins !



Les mois d'octobre et novembre seront placés sous le signe de la participation !

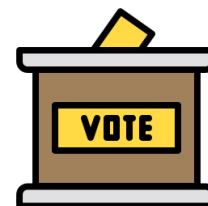
L'EHPAD organise les élections du Conseil de la Vie Sociale (CVS) en vue du renouvellement de ses membres.

Le CVS est un espace de dialogue et d'échange entre **résidents, familles, professionnels et représentants de l'Etablissement**. Il permet de partager les idées, les suggestions et les attentes de chacun afin de contribuer à améliorer la vie quotidienne au sein de l'EHPAD.

Plusieurs représentants, une même volonté : faire entendre les voix de chacun !

Au cours des prochaines semaines seront élus ou désignés :

- **Les représentants des résidents**, qui porteront la voix des personnes accueillies et partageront leurs remarques, idées et propositions.
- **Les représentants des familles**, qui apporteront le regard des proches et participeront aux échanges sur la vie de l'Etablissement.
- **Les représentants du personnel**, qui contribueront aux discussions en apportant leur expérience et leur regard de professionnels.



Chacun pourra ainsi participer, à son niveau, à la réflexion et à l'amélioration de la vie collective.

Rendez-vous en décembre pour la première réunion du CVS avec les nouveaux membres

Une fois les élections terminées, les nouveaux représentants se retrouveront pour la **première réunion du nouveau CVS en décembre**.

Ce sera le début d'un nouveau mandat, avec une équipe réunissant résidents, familles et professionnels, pour faire vivre le dialogue et construire ensemble un EHPAD toujours plus à l'écoute de chacun.

Alors, que vous soyez résident, famille ou professionnel : informez-vous, participez et faites entendre votre voix !

Enquête de satisfaction SSIAD

L'enquête annuelle de satisfaction pour les usagers du SSIAD sera réalisée dans le courant du mois d'octobre.

Nous vous remercions par avance de votre participation.